

La Ville veut l'expulsion des migrants de Cleunay

Le tribunal administratif rendra sa réponse lundi. Hier, l'avocate des migrants a demandé un sursis jusqu'au 2 septembre. C'est peut-être la solution vers laquelle on s'achemine.

C'est dans un silence respectueux que les migrants de Cleunay et les militants d'Un toit c'est un droit - une centaine de personnes - ont assisté, hier midi, à l'audience du tribunal administratif de Rennes. S'agissant d'une procédure d'urgence, la juge des référés dira, dès lundi, si elle prononce ou pas l'expulsion des étrangers installés depuis la mi-juillet dans un jardin public de la rue Champion-de-Cicé, dans le quartier de Cleunay.

Cette occupation est illégale. Elle est la conséquence, plus ou moins directe, de l'évacuation du squat précédent, installé dans l'église Saint-Marc-de-Villejean pendant plusieurs mois.

Jusqu'à 60 présents

Par l'intermédiaire de son avocat, M^e Jean-Paul Martin, la Ville a donc demandé, hier, l'expulsion des 37 personnes, ou 21 selon la partie adverse, encore présentes sur le campement de Cleunay. La Ville exige 150 € d'astreinte par jour de retard et demande à la juge de prononcer le recours à la force publique si besoin est.

« On pourrait dire que ces migrants ne font rien de mal, qu'il faut les laisser en paix. Mais le débat n'est ni humanitaire ni social, il est juridique, a plaidé M^e Martin. Avant d'en arriver à ce référé, la Ville ne s'est pas montrée vindicative. Des rencontres et des pourparlers ont eu lieu. La Ville a aussi relogé des migrants. Mais le flux est incessant, il y a eu jusqu'à 60 personnes présentes. »

L'avocat rebondit sur les incidents de la nuit du 1^{er} au 2 août : un rodéo commis par des inconnus autour du campement, mais dont le caractère raciste n'est pas établi à ce jour.



À l'issue de l'audience, Gaëlle Le Strat, avocate des migrants, en conversation avec Carole Bohanne, de l'association Un toit c'est un droit.

« Il existe une exaspération du voisinage, qui reproche à la Ville son inaction, poursuit M^e Martin. S'ajoutent à cela la proximité géographique de deux écoles, à dix jours de la rentrée, et un problème sanitaire, par l'absence d'eau potable. »

« Dix jours de sursis »

Du côté des migrants et des militants, on n'a pas la même lecture. Les incidents de la nuit du 1^{er} au 2 août ? « Les migrants en ont été

victimes et on utilise ce fait divers contre eux ? proteste M^e Gaëlle Le Strat. Dans ce quartier très peuplé, très peu de riverains se sont plaints du campement. Je ne vois pas où est l'entrave à l'occupation de cet espace public. Et la cohabitation avec les jardins familiaux voisins ne pose pas de problème. Il n'y a aucun déchet à trainer. Quant à l'eau potable, il y en a dans les toilettes des jardins familiaux. »

Selon l'avocate, il existe moins de

places d'hébergement l'été que l'hiver. « Ce campement n'a pas vocation à perdurer cet automne, a plaidé M^e le Strat. Les migrants demandent donc un délai d'une dizaine de jours, jusqu'à la rentrée scolaire, le temps de trouver une autre solution. »

Si la juge prononce l'expulsion, la Ville attendra-t-elle début septembre avant de faire débarquer la police ?

Michel TANNEAU.